

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°67/2017****OBJET : Avenant 5 au contrat de Délégation de Service
Public de l'Eau potable avec Suez Eau France**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	6
Pouvoirs :	4
Votants :	21

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Colette ZALMA, Jean-Pierre MAURIN, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a confié à la Lyonnaise des Eaux (devenue Suez Eau France) la gestion de son service d'eau potable par contrat du 24 mars 2006. Il porte ensuite à connaissance des conseillers la proposition d'avenant n° 5 relative au contrat de DSP de l'eau potable, ainsi que les annexes à ce document.

Les motivations de cet avenant 5 sont les suivantes :

Prolonger le contrat jusqu'au 31/12/2020, de manière à préparer au mieux le transfert de compétence à venir à la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis en application de la loi NOTRe,
Répercuter la baisse du prix d'achat d'eau au SIEF, au profit d'un programme de remise à niveau des réseaux plus ambitieux, porteur d'une amélioration des rendements,
Proposer des outils et travaux pour améliorer le rendement de réseau et diminuer les achats d'eau au SIEF
Moderniser la gouvernance des contrats

Les modifications sont par ailleurs détaillées :

Révision du coût unitaire des achats d'eau
Prolongation du contrat
Mise en place et exploitation du système de télérelève
Renouvellement des réseaux
Mise à jour de la formule d'indexation des tarifs
Mise à jour de l'état d'avancement du renouvellement contractuel

Les conséquences sont reprises dans le corps de l'avenant :

Déploiement d'un système complet de télérelève des compteurs d'eau potable sur l'ensemble du territoire communal ;
Intégration dans la gestion du service d'un outil de gouvernance de l'exploitation « Tout Sur Mes Services » ;
Mise en oeuvre de la solution logicielle « Aquadvanced » permettant la gestion temps réel du système de distribution ;
Révision de la durée du contrat ;
Révision de la formule d'actualisation des tarifs tenant compte des nouvelles pondérations et intégrant un nouvel indice main d'oeuvre compte tenu de la suppression du précédent indice par l'INSEE ;

Intégration de l'ensemble de ces aménagements dans l'économie globale du contrat en modifiant en conséquence la rémunération du délégataire.

Définition du programme prévisionnel de renouvellement à la charge du délégataire pour la durée résiduelle du contrat

Précision d'un nouveau tableau d'amortissement des travaux concessifs du contrat initial et de l'avenant n° 2

Définition d'un tarif accordé spécifiquement aux agriculteurs.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017

Reçu en préfecture le 28/12/2017

Affiché le

ID : 006210600383-20171229-D_67_12_2017-DE

Au vu de ces motivations et de la nature des modifications détaillées dans le projet d'avenant,

Au vu de l'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Au vu des articles 36 et 37 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

La Commission de Délégation de Service Public s'étant préalablement réunie et ayant émis un avis favorable sur ces projets le 19 décembre à 18 h 10,

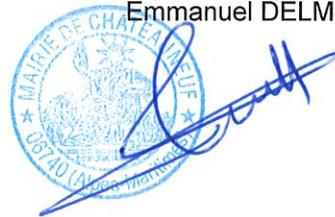
Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE cet avenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et ses pièces annexes, et à poursuivre l'exécution du contrat avec Suez Eau France dans les conditions nouvellement définies.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le **28 DEC. 2017**
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le **28 DEC. 2017**